

N°26/2021 du 28/06/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Situation en demi-teinte.** Alors que la situation continue de s'améliorer à Madagascar et en Ethiopie, mais également en Ouganda, où la situation reste néanmoins préoccupante même si le nombre de nouveaux cas hebdomadaires est passé de +18 732 à +14 346. Le nombre nouveaux cas augmente par contre très fortement au Rwanda (+ 9872 contre +4862) où le gouvernement a pris de nouvelles mesures de restriction pour contenir la pandémie. Au Kenya, la situation sanitaire se dégrade à nouveau avec +7 539 de nouveaux cas cette semaine, contre +6 804 la semaine passée.
- **Afrique – Initiative conjointe entre la BM et l'UA pour contribuer à la vaccination de 60 % de la population africaine.** Afin de soutenir le projet de l'Union Africaine (UA) de vacciner 60 % de la population africaine d'ici 2022, la Banque Mondiale (BM) vient d'apporter son soutien à l'initiative Africa Vaccine Acquisition Task Team (AVATT) pour acquérir 400 millions de doses de vaccins Johnson & Johnson. La distribution de ces vaccins débutera en août 2021. Alors que seul 1 % de la population serait vaccinée en Afrique à ce jour, ce financement vise à compléter l'initiative COVAX dont l'objectif est de vacciner 20 % de la population du continent. Au-delà de l'achat de doses, la BM financera également plusieurs campagnes de vaccination.
- **Kenya – 75% des kenyans auraient déjà été exposés à la COVID-19.** Selon une étude récente du Ministère de la santé et du Kenya Medical Research Institute, 75% des Kenyans, soit 39 millions de personnes, auraient déjà été exposés à la COVID-19. Par « exposition », il ne faut pas comprendre « infection », mais « exposition prolongée » (plus de 15 min, à moins d'1,8 m, avec ou sans masque) avec une personne testée positive. Ce pourcentage d'exposition serait passé de 5,6% en juin 2020 (avant la levée des principales restrictions) à 75% aujourd'hui. Le Kenya aurait connu 3 vagues, la 1^{ère} en août 2020 (ayant touché les personnes les plus démunies), la 2^{ème} en novembre 2020 (ayant touché davantage les personnes les plus aisées) et la 3^{ème} en mars 2021 (avec l'arrivée du variant Alpha « britannique »). Le pays serait « au pied » d'une 4^{ème} vague avec l'arrivée du variant delta « indien ».

Points notables d'actualité générale

- **Kenya – La Banque Mondiale revoit à la baisse les prévisions de croissance pour 2021, soit + 4,5%.** Dans son dernier *Kenya Economic Update*, la BM prévoit 4,5 % de croissance en 2021 contre 6,8 % dans ses précédentes projections, tandis que le FMI prévoyait de son côté 7,6 % dans le *World Economic Outlook* d'avril et mise désormais sur 6,3 %. Selon le rapport, la croissance kenyane sera portée par la relance du secteur industriel permise par l'augmentation des investissements, des revenus agricoles adéquats et la reprise du secteur des services qui reste modérée en raison du faible rythme de vaccination. En effet, la BM souligne que les perspectives à court-terme restent incertaines à cause des recrudescences successives de la pandémie qui pourraient requérir de nouvelles mesures ralentissant la reprise.

- **Ethiopie – Baisse de 6 % des flux entrants d'investissements directs à l'étranger (IDE).** D'après la CNUCED, les flux d'IDE entrants en Éthiopie s'élevaient à 2,4 Mds USD en 2020 contre 2,5 Mds USD en 2019, soit une baisse de 6 % contre une baisse de 16 % en Afrique de l'Est. Les flux entrants d'IDE affichent une baisse constante depuis 2016 (4,1 Mds USD), traduisant une perte d'attractivité du pays. Cependant, le pays reste le 4^{ème} récipiendaire d'IDE du continent africain en 2020, juste devant le Nigeria (2,4 Mds USD) et derrière l'Afrique du Sud (3,1 Mds USD), le Congo (4,0 Mds USD) et l'Égypte (5,9 Mds USD). Il accueille également 37 % des IDE d'Afrique de l'Est (6,5 Mds USD), principalement dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de l'agriculture et de l'hôtellerie.
- **Rwanda – Signature d'accords commerciaux avec la RDC.** Samedi dernier, le Rwanda et la République Démocratique du Congo (RDC) ont signé trois accords de coopération bilatérale qui devraient permettre de renforcer les relations, longtemps tendues, entre les deux pays. Le premier accord porte sur la promotion et la protection des investissements, le deuxième est une convention qui doit permettre d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale et le troisième concerne la production aurifère. Ce dernier cèle la coopération entre la société d'extraction congolaise *Sakima SA* et l'entreprise de raffinage rwandaise *Dither Ltd*. L'objectif de cet accord est de priver les groupes armés des revenus de la production d'or.
- **Soudan – Atteinte du point de décision de l'initiative PPTE.** Dans une déclaration conjointe, la Banque Mondiale et le FMI ont annoncé ce 29 juin l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTE (*Pays Pauvres Très Endettés*) par le Soudan. Il s'agissait, et de loin, de la plus importante opération de genre supposant un allègement total de la dette de 23,3 Mds USD, ce qui représente, à lui seul, environ 36 % de l'allègement total cumulé de la dette PPTE, accordé aux 37 pays ayant précédemment bénéficié de cette initiative depuis qu'elle a été lancée en 1996. Cette initiative sera complétée par d'autres initiatives d'allègement de la dette ancrées dans l'initiative PPTE qui porteront l'allègement total de la dette à plus de 50 Mds USD, ce qui représente plus de 90 % de la dette extérieure totale du Soudan. Il s'agit également d'un jour historique pour le FMI, puisque les arriérés du Soudan envers le Fonds ont désormais été apurés, grâce notamment au prêt relais de la France : pour la première fois depuis 1974, aucun pays n'a d'arriérés prolongés envers le FMI.
- **Maurice – Possibilité de sortie de la liste grise du GAFI.** Lors de sa dernière session plénière tenue à Paris du 21 au 25 juin, la direction du Groupe d'Action Financière (GAFI) a jugé que Maurice a œuvré efficacement dans son combat contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme depuis les dernières recommandations. Le président du GAFI a annoncé que des inspections sur site seront prochainement menées par des techniciens de l'organisation afin de confirmer les progrès faits. Les résultats de l'enquête seront exposés en octobre, à condition que la situation sanitaire permette l'accueil des experts à Maurice.

Actualités agricoles

- **Kenya – Autorisation des essais en plein champ pour le manioc OGM.** Après 5 ans de recherche en milieu confiné, la *National Biosafety Authority* (NBA) a donné son feu vert pour la culture en plein champ de manioc génétiquement modifié, devenant la première culture alimentaire OGM ainsi autorisée au Kenya. Selon le *KALRO - Kenya Agricultural and Livestock Research Organization*, la variété transgénique est résistante à la maladie des stries brunes du manioc, pathologie virale qui rend le tubercule non comestible et qui est considérée comme l'une des plus importantes menaces à la filière manioc au Kenya. Cette autorisation ouvre la voie à la conduite d'essais en plein champ à l'échelle nationale, avant un éventuel enregistrement. Pour mémoire, le Kenya a autorisé la culture de coton OGM en 2019.
- **Madagascar – Dans le sud, l'assurance agricole se concrétise.** L'assurance indicielle agricole est actuellement expérimentée dans 9 communes des régions d'Anosy et d'Androy au sud de Madagascar. A l'initiative du Programme alimentaire mondial (PAM), elle permettra aux ménages de toucher des indemnités pour les pertes subies suite à des récoltes endommagées par la sécheresse. Le projet pilote actuel concerne la culture du maïs et bénéficie d'ores et déjà à 3 000 agriculteurs. Le montant total du projet, ainsi que les méthodes de calcul des indemnités, n'ont pas été révélés à ce jour.

- **Maurice – Fièvre aphteuse à Rodrigues, la vaccination des bovins bientôt achevée.** En date du 15 juin, 16 816 bêtes avaient été vaccinées contre la fièvre aphteuse à Rodrigues ; dont 4 930 bovins et 11 866 petits ruminants. Selon la commission de l'agriculture, la vaccination des animaux progresse à raison de 1 300 à 1 500 bêtes par jour et devrait être finalisée d'ici une semaine. Pour rappel, plus d'une centaine de bovins ainsi que des porcs et des petits ruminants ont été touchés par la maladie depuis mars. C'est dans le cadre du réseau SEGA – One Health de la Commission de l'océan Indien et sous financement de l'AFD et de l'UE que Maurice a obtenu 182 200 doses du vaccin le 15 mai 2021.
- **Seychelles – Aquaculture, un lancement envisagé en fin d'année.** Une agence seychelloise de régulation de l'aquaculture est en cours de mise en place. Son lancement officiel par le ministère de la pêche et de l'économie bleue est prévu pour la fin d'année 2021. L'agence contrôlera l'octroi de permis d'aquaculture en faisant appliquer les réglementations publiées en décembre 2020. Cette nouvelle industrie, au lancement retardée par la pandémie de Covid-19, permettra de diversifier l'activité halieutique des 115 îles de l'archipel. Les premières opérations en faveur de l'aquaculture seychelloise avaient été réalisées en 2019 sur financement de l'UE. Elles consistaient alors à l'installation de locaux d'élevage au port de pêche Providence.
- **Comores – Le Fonds d'Abou Dhabi pour le Développement (ADFD) soutient l'agriculture aux Comores.** Le Fonds d'Abou Dhabi pour le Développement (ADFD) a effectué un don de 8 M€ au gouvernement des Comores pour le développement de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Ce financement a fait l'objet d'un accord de coopération entre l'ADFD et le Croissant Rouge des Emirats (CRE), dans le cadre du programme « Mère de la Nation ».

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Afrique – La SFI octroie un financement de 100 MUSD à l'OCP pour son développement en Afrique.** La Société Financière Internationale (SFI) vient d'accorder un prêt de 100 MUSD à l'Office chérifien des Phosphates (OCP) pour accompagner son développement en Afrique. Les financements devraient ainsi permettre de renforcer la production et l'approvisionnement d'engrais dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Nigéria, Ghana, Sénégal) et de l'Est (Kenya, Ethiopie, Tanzanie). Avec ces investissements, le groupe OCP, présent dans 16 pays africains et employant près de 21 000 personnes, renforcera sa présence en Afrique. En 2020, le groupe aurait réalisé un chiffre d'affaires de 5,9 Mds USD.
- **Kenya – Lancement de la construction d'une usine d'engrais alimentée par la géothermie et l'énergie solaire.** Alors que l'offre en engrais sur le marché local kenyan reste encore insuffisante pour satisfaire la consommation annuelle d'environ 500 000 T/an, un nouveau projet a été lancé cette semaine. Le consortium italien *Maire Tecnimont*, en partenariat avec l'entreprise *Oserian Development Company* (ODC), vient ainsi de débiter la construction d'une nouvelle usine d'engrais dans le parc industriel *Oserian Two Lakes* (comté de Nakuru). Le projet représente un investissement total de 300 MUSD. L'usine dépendra pour son approvisionnement énergétique de la géothermie et de l'énergie solaire produite localement. Elle devrait ainsi réduire les émissions de carbone de 100 000 T/an par rapport à une usine d'engrais équivalente à base de gaz. L'entrée en fonctionnement est prévue en 2025 et l'usine devrait produire à terme 500 T/j de nitrate d'ammonium, de nitrate de calcium, et d'engrais NPK.
- **Ethiopie – Lancement des travaux de modernisation du port sec de Modjo.** L'entreprise chinoise *China Civil Engineering Construction Corporation* (CCECC) a débuté les travaux de modernisation du port sec de Modjo (80 km d'Addis-Abeba) à la mi-juin 2021. Financé par la Banque Mondiale (BM), le projet de développement du port sec de Modjo (approuvé en 2017) représente un investissement total de 150 MUSD et permettra l'expansion du port sec qui traite près de 90 % du fret conteneurisé à destination de l'Éthiopie. L'objectif final de ce projet entend transformer l'un des 6 ports secs opérationnels du pays en un centre multimodal. Il est également prévu d'ouvrir ce secteur monopolistique public (*Ethiopian Shipping & Logistics Services Enterprise*) aux opérateurs étrangers privés.

- **Tanzanie – Le pays se hisse à la troisième place des exportateurs africains de produits agroalimentaires selon la CNUCED.** La CNUCED classe la Tanzanie après la Guinée et la Mauritanie en considérant le rapport « alimentation de base » sur « marchandises exportées ». Par ailleurs, le pays reste en tête de la Communauté d'Afrique de l'Est alors que le Burundi se présente comme le pays le plus dépendant des importations agroalimentaires. La production agroalimentaire de la Tanzanie a atteint 9,3 MT en 2018/19, contre 9,7 MT en 2014/15 (- 4 %) : maïs, sorgho, millet, riz, blé, haricots verts, manioc, pommes de terre, bananes. La Tanzanie consomme 90 % de sa production de maïs et exporte 8% de sa production au Kenya et les 2% restants en Somalie, au Burundi, au Sud Soudan, au Rwanda et en Ouganda.
- **Ouganda – Forte baisse des exportations de café après le record enregistré en mars 2021.** Les recettes des exportations de café ougandais au mois de mai ont reculé de 13 % par rapport au mois de mars, selon le rapport mensuel de la Banque d'Ouganda (BoU). En effet, ce dernier traite des performances du pays en matière d'exportations et signale qu'en mai, l'Ouganda a expédié du café pour une valeur de 47,1 MUSD, soit une baisse de 6,4 MUSD par rapport au record de 53,5 MUSD obtenu en mars. Au cours de cette période, les volumes de café exportés ont chuté de 572 898 sacs de 60 kg en mars à 494 050 sacs de 60 kg en mai. Néanmoins, l'Autorité ougandaise de développement du café (UCDA) a calculé que les exportations cumulées pour la période juin 2020-mai 2021 se sont élevées à 5,8 millions de sacs, soit 855 000 sacs de plus que pour l'année 2019/2020. Selon l'UCDA, le volume pour le mois de juin devrait à nouveau dépasser les 500 000 sacs exportés, grâce à un pic de récolte à prévoir dans les régions de Masaka et du Sud-Ouest.
- **Somalie – Inauguration d'un nouveau terminal au port de Berbera au Somaliland.** DP World, les gouvernements du Somaliland et de l'Éthiopie ont inauguré le nouveau terminal du port de Berbera, prévu pour accueillir les plus grands porte-conteneurs en service avec un tirant d'eau maximal de 17 m et trois nouvelles grues de grande capacité. Ces aménagements doivent porter la capacité du port à 500 000 EVP par an, au lieu des 150 000 EVP actuellement pris en charge. Cette inauguration a aussi été l'occasion de lancer les travaux de la zone économique spéciale liée au port. Ces efforts visent à transformer Berbera en hub logistique régional qui bénéficierait de la mise à niveau par le Fond d'Abu Dhabi du corridor vers l'Éthiopie, pays qui cherche à diversifier ses corridors d'approvisionnement pour faciliter le commerce dans la région. Au total, DP World s'est engagé à investir jusqu'à 442 MUSD pour développer le port, la seconde phase des travaux devant porter la longueur des quais à 1000 m et la capacité à 2 millions d'EVP annuels.
- **Seychelles – Ratification de l'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).** L'Assemblée nationale des Seychelles a ratifié ce 24 juin l'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Sur les 55 pays l'ayant signé en mars 2018, 39 états, dont désormais les Seychelles, ont ratifié la convention. Les clauses des échanges de services en Afrique font encore l'objet de négociations. Dans ce contexte, les acteurs du secteur privé seychellois ont été invités par le ministère des Finances, du Commerce et des Investissements à indiquer leurs marchés d'importation et d'exportation privilégiés. Selon la Secrétaire principale du commerce, le secteur de la pêche, deuxième pôle économique du pays, devrait bénéficier grandement de l'entrée en vigueur de l'accord.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Éthiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Économique Régional de Nairobi à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*